

Séance du comité administratif du 6 août 2024

Procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif de la Municipalité régionale de comté de L'Érable, tenue le 6 août 2024, à 11 h, à la salle du conseil de la MRC de L'Érable, située au 1275, avenue Saint-Édouard, à Plessisville, à laquelle sont présents :

M. Gilles Fortier, préfet et maire de la ville de Princeville;
M. Jocelyn Bédard, préfet suppléant, maire de la municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes;
MM. Pierre Fortier et Jean-François Labbé, maires de la ville de Plessisville;
M. Donald Lamontagne, maire de la municipalité de Saint-Pierre-Baptiste;
M. Gervais Pellerin, maire de la municipalité d'Inverness;

formant quorum conformément à la loi.

Sont également présents :

M. Raphaël Teyssier, directeur général;
M. Étienne Veilleux, directeur général adjoint;
M^{me} Vanessa Richer, greffière.

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance
2. Résolution autorisant le préfet à intervertir les points à l'ordre du jour
3. Ordre du jour – Adoption
4. Séance ordinaire du 4 juin 2024 – Procès-verbal – Approbation
5. Administration
 - 5.1 Accompagnement des entreprises d'économie sociale et des projets en émergence – Proposition – Approbation
 - 5.2 Refonte du logiciel Profinance – Contribution de la MRC
6. Ressources humaines
 - 6.1 Conseillère en gestion des matières résiduelles – Embauche – Autorisation
 - 6.2 Technicienne en évaluation – Embauche – Autorisation
 - 6.3 Aménagement du territoire – Démission et changement de statut (salarié 10322)
 - 6.4 Agent de protection et de mise en valeur du patrimoine bâti – Ouverture de poste – Autorisation
 - 6.5 Gestionnaire des cours d'eau et des carrières et sablières – Ouverture de poste – Autorisation
 - 6.6 Service de sécurité incendie régional de L'Érable – Promotion (salarié 70242) – Approbation
 - 6.7 Service de sécurité incendie régional de L'Érable – Promotion (salarié 70243) – Approbation
 - 6.8 Service de sécurité incendie régional de L'Érable – Promotion (salarié 70244) – Approbation
 - 6.9 Service de sécurité incendie régional de L'Érable – Promotion (salariée 70246) – Approbation
 - 6.10 Service de sécurité incendie régional de L'Érable – Promotion (salarié 70251) – Approbation
 - 6.11 Service de sécurité incendie régional de L'Érable – Promotion (salarié 70254) – Approbation
 - 6.12 Service de sécurité incendie régional de L'Érable – Promotion (salariée 70281) – Approbation
 - 6.13 Service de sécurité incendie régional de L'Érable – Apprenti pompier – Embauche – Autorisation
7. Finances
 - 7.1 Prévisions et ratifications des dépenses de la MRC – Approbation
 - 7.2 Prévisions et ratifications des dépenses en sécurité incendie – Approbation

Séance du comité administratif du 6 août 2024

8. Correspondances – Documents déposés
 - 8.1 Table régionale de concertation des personnes âgées du Centre-du-Québec – Demande de soutien financier
 - 8.2 Association de la balle molle mineure de Plessisville – Demande de commandite
9. Divers
10. Période de questions
11. Levée de la séance.

1. Ouverture de la séance

Le préfet, M. Gilles Fortier, ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

2. Résolution autorisant le préfet à intervertir les points à l'ordre du jour

CA-2024-08-108 Sur proposition de M. le conseiller Gervais Pellerin, il est résolu d'autoriser le préfet à intervertir les points à l'ordre du jour, au besoin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. Ordre du jour – Adoption

CA-2024-08-109 ATTENDU l'ordre du jour transmis dans la convocation;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Jocelyn Bédard, il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance, tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Séance ordinaire du 4 juin 2024 – Procès-verbal – Approbation

CA-2024-08-110 ATTENDU le dépôt du procès-verbal de la séance tenue par le comité administratif le 4 juin 2024;

ATTENDU QUE les suivis ont été faits en entier;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Donald Lamontagne, il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juin 2024 tel que rédigé et d'autoriser sa signature par les personnes habilitées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. Administration

5.1 Accompagnement des entreprises d'économie sociale et des projets en émergence – Proposition – Approbation

CA-2024-08-111 ATTENDU QUE la MRC de L'Érable a une entente conjointe avec le Pôle d'économie sociale du Centre-du-Québec (ci-après le « Pôle ») et la Corporation de développement communautaire de L'Érable (CDCÉ) portant sur l'accompagnement et le service-conseil aux entreprises d'économie sociale et aux projets collectifs dans leur prédémarrage, démarrage, croissance et consolidation dont les activités économiques se déroulent sur le territoire de la MRC;

ATTENDU QUE l'expertise de ces deux organisations est un atout pour la réalisation de certains projets issus des entreprises d'économie sociale;

ATTENDU QUE l'entente s'est terminée le 31 mars 2024;

ATTENDU la proposition conjointe soumise par le Pôle et la CDCÉ pour l'année 2024-2025;

ATTENDU QU'un montant de 8 150 \$ a été inscrit aux prévisions budgétaires 2024 pour ces services d'accompagnement;

ATTENDU QU'il y a lieu de renouveler cette entente pour l'année 2024-2025;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Jocelyn Bédard, il est résolu :

D'ACCEPTER la proposition conjointe soumise par le Pôle d'économie sociale du Centre-du-Québec et la Corporation de développement communautaire de L'Érable d'une durée de 12 mois rétroactivement au 1^{er} avril 2024, d'un montant total de 8 150 \$, plus les taxes applicables, réparti comme suit :

- Pôle d'économie sociale Centre-du-Québec : 5 000 \$
- Corporation de développement communautaire de L'Érable : 3 150 \$;

D'AUTORISER le paiement de la dépense à même les activités financières de l'année courante – Développement économique;

D'AUTORISER le directeur général de la MRC à signer, pour et au nom de la MRC de L'Érable, tout document pour donner application à la présente résolution, dont l'entente à conclure avec le Pôle d'économie sociale du Centre-du-Québec et la Corporation de développement communautaire de L'Érable pour l'année 2024-2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.2 Refonte du logiciel Profinance – Contribution de la MRC

CA-2024-08-112 ATTENDU QUE la MRC de L'Érable est un membre actif du Réseau d'aide aux jeunes entrepreneurs (RAJE) Mauricie-Centre-du-Québec;

ATTENDU QUE la mission du RAJE est, entre autres, de permettre aux intervenants en entrepreneuriat de se former, de se concerter et d'échanger sur leur travail;

ATTENDU QUE le RAJE a comme projet de procéder à une refonte complète de l'outil Excel de prévisions financières du logiciel Profinance qui nécessite des améliorations afin de le rendre plus souple et flexible en lien avec les réalités comptables;

ATTENDU QUE ce logiciel, reconnu par les partenaires du milieu, est un outil de travail pour les conseillers qui œuvrent dans le développement économique;

ATTENDU QU'une refonte de l'outil permettra d'augmenter la qualité du produit et de faciliter le travail des conseillers;

ATTENDU QUE le coût de cette refonte s'élève à 25 200 \$ et que le RAJE peut investir la somme de 16 200 \$;

ATTENDU QUE le RAJE souhaite une contribution financière de 1 000 \$ de ses membres;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Gervais Pellerin, il est résolu :

DE CONTRIBUER financièrement pour une somme de 1 000 \$, plus les taxes applicables, au Réseau d'aide aux jeunes entrepreneurs (RAJE) Mauricie-Centre-du-Québec pour la refonte du logiciel Profinance;

D'AUTORISER le paiement de cette dépense à même les activités de l'année 2024 – Développement économique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. Ressources humaines

6.1 Conseillère en gestion des matières résiduelles – Embauche – Autorisation

CA-2024-08-113

ATTENDU QUE le comité administratif, lors de la séance tenue le 6 juin 2023, a adopté la résolution numéro CA-2023-06-102 autorisant l'ouverture d'un poste de conseiller en développement durable;

ATTENDU QU'après révision, il s'avère qu'un poste de « conseiller en gestion des matières résiduelles » représente davantage les besoins de la MRC;

ATTENDU QUE le processus de sélection a été réalisé;

ATTENDU la recommandation du comité de sélection;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Jean-François Labbé, il est résolu :

D'AUTORISER l'embauche de M^{me} Stéphanie Roy à titre de conseillère en gestion des matières résiduelles, poste permanent à temps plein, avec entrée en fonction le 10 septembre 2024, le tout selon les conditions stipulées à son contrat de travail.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.2 Technicienne en évaluation – Embauche – Autorisation

CA-2024-08-114

ATTENDU QUE le conseil de la MRC, lors de la séance tenue le 17 avril 2024, a adopté la résolution numéro 2024-04-112 autorisant l'embauche de M^{me} Katheline Lafond à titre de stagiaire en évaluation, poste à temps plein pendant la saison estivale 2024, avec possibilité d'un poste à temps partiel pendant les études;

ATTENDU QUE le stage de M^{me} Katheline Lafond a été réalisé avec succès;

ATTENDU QUE M^{me} Lafond n'a pas terminé ses études dans le domaine, mais que celle-ci est disponible pour un emploi à temps partiel jusqu'à l'obtention de son diplôme, moment où un poste à temps plein pourrait lui être offert;

ATTENDU QUE l'embauche d'une autre ressource est nécessaire afin d'équilibrer la charge de travail des employés de l'équipe déjà en place;

ATTENDU la recommandation du comité de sélection;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Donald Lamontagne, il est résolu :

D'AUTORISER l'embauche de M^{me} Katheline Lafond à titre de technicienne en évaluation, poste permanent à temps partiel, avec entrée en fonction le 19 août 2024, le tout selon les conditions stipulées à son contrat de travail.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.3 Aménagement du territoire – Démission et changement de statut (salarié 10322)

CA-2024-08-115 ATTENDU la démission du salarié ayant le numéro d'employé 10322 en date du 5 juillet 2024 et effective le 2 août 2024;

ATTENDU QUE ce salarié offre sa disponibilité pour travailler à temps partiel jusqu'à l'embauche d'une nouvelle ressource ainsi que pour le transfert des dossiers;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Gervais Pellerin, il est résolu :

DE PRENDRE ACTE de la démission du salarié ayant le numéro d'employé 10322;

D'AUTORISER le changement de statut de ce salarié à compter du 3 août 2024 pour un salarié à temps partiel, le tout selon les conditions stipulées à son contrat de travail, et ce, jusqu'à son départ officiel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.4 Agent de protection et de mise en valeur du patrimoine bâti – Ouverture de poste – Autorisation

CA-2024-08-116 ATTENDU les obligations des MRC en matière de protection et mise en valeur du patrimoine;

ATTENDU QUE dans le cadre du *Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier*, la MRC de L'Érable a reçu une contribution financière du ministère de la Culture et des Communications, notamment pour l'embauche d'une ressource;

ATTENDU l'embauche d'un agent de protection et mise en valeur du patrimoine bâti, poste à contrat à durée déterminée à temps plein d'une durée de 3 ans se terminant le 30 juin 2025;

ATTENDU QUE l'employé occupant ce poste a signifié sa fin d'emploi à temps plein à compter du 2 août 2024, tout en offrant un soutien à temps partiel pour une certaine période;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Donald Lamontagne, il est résolu :

D'AUTORISER l'ouverture d'un poste d'agent de protection et de mise en valeur du patrimoine bâti, poste à temps plein, contractuel, pour une durée allant minimalement jusqu'au 30 juin 2025;

D'AUTORISER le directeur général à former le comité de sélection;

D'AUTORISER les dépenses relatives au processus de dotation (publication de l'offre d'emploi ou autres frais), à même les activités financières de l'année courante – Aménagement du territoire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.5 Gestionnaire des cours d'eau et des carrières et sablières – Ouverture de poste – Autorisation

CA-2024-08-117 ATTENDU QU'en vertu de la résolution numéro CA-2024-05-088 adoptée lors de la séance tenue le 7 mai 2024, le comité administratif de la MRC a pris acte du départ à la retraite du gestionnaire des cours d'eau et des carrières et sablières;

ATTENDU QU'il y a lieu de pourvoir le poste laissé vacant;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Jean-François Labbé, il est résolu :

D'AUTORISER l'ouverture d'un poste de gestionnaire des cours d'eau et des carrières et sablières, poste permanent à temps plein;

D'AUTORISER les dépenses relatives au processus de dotation (publication de l'offre d'emploi ou autres frais), à même les activités financières de l'année courante – Hygiène du milieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**6.6 Service de sécurité incendie régional de L'Érable – Promotion (salarié 70242) –
Approbation**

CA-2024-08-118

ATTENDU QUE M. Alexis Demers, apprenti pompier à la caserne 45 (Plessisville) du Service de sécurité incendie régional de L'Érable (SSIRÉ), a réussi la formation de l'École nationale des pompiers du Québec nécessaire à l'obtention du statut de pompier;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Jocelyn Bédard, il est résolu :

D'APPROUVER la promotion de M. Alexis Demers à titre de pompier à la caserne 45 (Plessisville), avec entrée en fonction rétroactive au 16 juin 2024, le tout selon la convention collective en vigueur.

Le représentant de la ville de Princeville ne participe pas aux délibérations du comité administratif quant à l'exercice de la compétence de la MRC en matière de sécurité incendie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**6.7 Service de sécurité incendie régional de L'Érable – Promotion (salarié 70243) –
Approbation**

CA-2024-08-119

ATTENDU QUE M. Éric Gagné, apprenti pompier à la caserne 58 (Inverness) du Service de sécurité incendie régional de L'Érable (SSIRÉ), a réussi la formation de l'École nationale des pompiers du Québec nécessaire à l'obtention du statut de pompier;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Gervais Pellerin, il est résolu :

D'APPROUVER la promotion de M. Éric Gagné à titre de pompier volontaire à la caserne 58 (Inverness), avec entrée en fonction rétroactive au 16 juin 2024, le tout selon la Politique des conditions de travail du SSIRÉ.

Le représentant de la ville de Princeville ne participe pas aux délibérations du comité administratif quant à l'exercice de la compétence de la MRC en matière de sécurité incendie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**6.8 Service de sécurité incendie régional de L'Érable – Promotion (salarié 70244) –
Approbation**

CA-2024-08-120

ATTENDU QUE M. Olivier Gagné, apprenti pompier à la caserne 58 (Inverness) du Service de sécurité incendie régional de L'Érable (SSIRÉ), a réussi la formation de l'École nationale des pompiers du Québec nécessaire à l'obtention du statut de pompier;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Jean-François Labbé, il est résolu :

D'APPROUVER la promotion de M. Olivier Gagné à titre de pompier volontaire à la caserne 58 (Inverness), avec entrée en fonction rétroactive au 16 juin 2024, le tout selon la Politique des conditions de travail du SSIRÉ.

Le représentant de la ville de Princeville ne participe pas aux délibérations du comité administratif quant à l'exercice de la compétence de la MRC en matière de sécurité incendie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**6.9 Service de sécurité incendie régional de L'Érable – Promotion (salariée 70246) –
Approbation**

CA-2024-08-121

ATTENDU QUE M^{me} Claudia Labrecque, apprentie pompière à la caserne 45 (Plessisville) du Service de sécurité incendie régional de L'Érable (SSIRÉ), a réussi la formation de l'École nationale des pompiers du Québec nécessaire à l'obtention du statut de pompier;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Donald Lamontagne, il est résolu :

D'APPROUVER la promotion de M^{me} Claudia Labrecque à titre de pompière à la caserne 45 (Plessisville), avec entrée en fonction rétroactive au 16 juin 2024, le tout selon la convention collective en vigueur.

Le représentant de la ville de Princeville ne participe pas aux délibérations du comité administratif quant à l'exercice de la compétence de la MRC en matière de sécurité incendie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**6.10 Service de sécurité incendie régional de L'Érable – Promotion (salarié 70251) –
Approbation**

CA-2024-08-122

ATTENDU QUE M. Charles Deschênes, apprenti pompier à la caserne 85 (Villeroy) du Service de sécurité incendie régional de L'Érable (SSIRÉ), a réussi la formation de l'École nationale des pompiers du Québec nécessaire à l'obtention du statut de pompier;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Jocelyn Bédard, il est résolu :

D'APPROUVER la promotion de M. Charles Deschênes à titre de pompier volontaire à la caserne 85 (Villeroy), avec entrée en fonction rétroactive au 16 juin 2024, le tout selon la Politique des conditions de travail du SSIRÉ.

Le représentant de la ville de Princeville ne participe pas aux délibérations du comité administratif quant à l'exercice de la compétence de la MRC en matière de sécurité incendie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**6.11 Service de sécurité incendie régional de L'Érable – Promotion (salarié 70254) –
Approbation**

CA-2024-08-123

ATTENDU QUE M. Sébastien Éthier, apprenti pompier à la caserne 65 (Lyster) du Service de sécurité incendie régional de L'Érable (SSIRÉ), a réussi la formation de l'École nationale des pompiers du Québec nécessaire à l'obtention du statut de pompier;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Gervais Pellerin, il est résolu :

D'APPROUVER la promotion de M. Sébastien Éthier à titre de pompier volontaire à la caserne 65 (Lyster), avec entrée en fonction rétroactive au 16 juin 2024, le tout selon la Politique des conditions de travail du SSIRÉ.

Le représentant de la ville de Princeville ne participe pas aux délibérations du comité administratif quant à l'exercice de la compétence de la MRC en matière de sécurité incendie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.12 Service de sécurité incendie régional de L'Érable – Promotion (salarisée 70281) – Approbation

CA-2024-08-124 ATTENDU QUE M^{me} Kathy Mailhot, apprentie pompière à la caserne 40 (Plessisville) du Service de sécurité incendie régional de L'Érable (SSIRÉ), a réussi la formation de l'École nationale des pompiers du Québec nécessaire à l'obtention du statut de pompier;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Jean-François Labbé, il est résolu :

D'APPROUVER la promotion de M^{me} Kathy Mailhot à titre de pompière à la caserne 40 (Plessisville), avec entrée en fonction rétroactive au 16 juin 2024, le tout selon la convention collective en vigueur.

Le représentant de la ville de Princeville ne participe pas aux délibérations du comité administratif quant à l'exercice de la compétence de la MRC en matière de sécurité incendie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.13 Service de sécurité incendie régional de L'Érable – Apprenti pompier – Embauche – Autorisation

CA-2024-08-125 ATTENDU les besoins de pompiers à temps partiel au sein du Service de sécurité incendie régional de L'Érable (SSIRÉ);

ATTENDU la recommandation de M. Éric Boucher, directeur du SSIRÉ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Donald Lamontagne, il est résolu :

D'AUTORISER l'embauche de M. Jason Furlong à titre d'apprenti pompier sur appel à la caserne 85 (Villeroy), avec entrée en fonction le 6 août 2024, selon les conditions stipulées à son contrat de travail et dont la probation se poursuivra jusqu'à la réussite de la formation minimale pour exercer au sein d'un service incendie selon la *Loi sur la sécurité incendie* (chapitre S-3.4).

Le représentant de la ville de Princeville ne participe pas aux délibérations du comité administratif quant à l'exercice de la compétence de la MRC en matière de sécurité incendie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. Finances

7.1 Prévisions et ratifications des dépenses de la MRC – Approbation

CA-2024-08-126 Sur proposition de M. le conseiller Jocelyn Bédard, il est résolu d'approuver les prévisions et les ratifications des dépenses de la MRC pour le mois d'août 2024, comme suit :

Séance du comité administratif du 6 août 2024

Prévisions des dépenses

Réquisition	Description	Montant
4511	Buropro (divers)	500,00 \$
4512	[Fournisseur à déterminer] (licence PowerBi Pro)	325,00 \$
TOTAL :		825,00 \$

Note : Les taxes et les escomptes possibles sont exclus de ces montants.

Ratifications des dépenses

Description	Montant
Blouin Beauchamp Architectes (modélisation énergétique)	7 500,00 \$
Amazon (abonnement)	99,00 \$
Raphaël Teyssier (remboursement achat pichets / IKEA)	47,94 \$
Ministre des Finances du Québec (droits barrages)	159,00 \$
PS Solutions (fusion des municipalités 32040 et 32045)	1 520,00 \$
Azimut (fusion des municipalités 32040 et 32045)	3 362,50 \$
Association des gens d'affaires de L'Érable (commandite Journée petits entrepreneurs)	500,00 \$
Steve Garneau (remboursement achat rideaux pour culture)	2 796,00 \$
Imprimerie Fillion enr. (accroche-porte, volet patrimoine)	179,00 \$
Infotech (ajout licence sygem)	327,50 \$
Edith Vaillancourt (remboursement achat / Dollarama, Canadian Tire)	82,97 \$
Marie-Pier Savoie (remboursement achat produits d'entretien / Walmart, Dollarama, Canac)	220,20 \$
Ville de Plessisville (frais pour bacs de déchets supplémentaires PRGC)	65,00 \$
Virginie Dubois (remboursement calculatrice)	195,59 \$
Marc-André Gauthier (remboursement Dollarama)	14,25 \$
Burelle (frais évaluation)	715,50 \$
Namecheap (certificat SSL - gestion des actifs)	140,15 \$
Mailchimp (logiciel mai, juin, juillet)	185,88 \$
Générateur de code QR (licence 1 an)	90,59 \$
Netrevolution Internet (nom de domaine <i>mrc-erable.qc.ca</i>)	91,92 \$
Centre de référence en agriculture et agroalimentaire du Québec (CRAAQ) (abonnement)	599,00 \$
CookiesYes Limited (licence)	14,05 \$
IKEA (cintres)	85,87 \$
Postes Canada (changement d'adresse)	294,00 \$
Felix Gouin (restauration lutrin)	350,00 \$
Médial Service Conseil (Mutuelle forfait juillet à décembre)	7 658,58 \$
TOTAL :	27 294,49 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.2 Prévisions et ratifications des dépenses en sécurité incendie – Approbation

CA-2024-08-127

Sur proposition de M. le conseiller Gervais Pellerin, il est résolu d'approuver les prévisions et les ratifications des dépenses en sécurité incendie pour le mois d'août 2024, comme suit :

Prévisions des dépenses

# PO	Fournisseur	Qté	Description	\$ / Unité	Total
08-001	Ville de Plessisville	1	Entente de fourniture pour la collecte de sang	86,25 \$	86,25 \$
08-002	Permafil	3	Casiers pour caserne 43 (intégration caserne 45)	1 084,78 \$	3 254,34 \$
08-003	L'Arsenal	50	Gants de pompier	152,00 \$	7 600,00 \$
08-004	ENPQ	9	Formation opérateur autopompe	430,00 \$	3 870,00 \$
08-005	ENPQ	8	Désincarcération	488,00 \$	3 904,00 \$
08-006	ENPQ	1	Reprise d'examen désincarcération	328,80 \$	328,80 \$
08-007	ENPQ	10	Formation pompier 1	645,40 \$	6 454,00 \$
08-008	ENPQ	10	Examen MDS	87,65 \$	876,50 \$
08-009	ENPQ	10	Examen section 1	87,65 \$	876,50 \$
08-010	Aréofeu	1	Kit réparation lance	500,00 \$	500,00 \$
08-011	Aréofeu	1	Kit réparation valve 6 po	315,00 \$	315,00 \$
TOTAL :					28 065,39 \$

Note : Les taxes et les escomptes possibles sont exclus de ces montants.

Séance du comité administratif du 6 août 2024

Ratifications des dépenses

<u>Description</u>	<u>Montant</u>
Yvon et Kenny Beaudoin (travaux pelle intervention)	600,00 \$
Léger huissiers de justice inc. (mise en demeure)	85,50 \$
Dessercom (transport ambulance)	175,75 \$
Garage Moderne GT inc. (nourriture et breuvages / interventions du 4 juin)	970,99 \$
Ville de Princeville (constat saisie)	180,37 \$
Éric Boucher (remboursement achat Gatorade / Costco)	183,92 \$
Aréo-Feu (pièces)	1 012,75 \$
CMP Mayer inc. (pièce)	318,00 \$
Grégoire & Fils ltée (travaux pelle intervention)	1 395,00 \$
Maxi Métal (pièces)	132,88 \$
Portes de garage Léger Drolet et Fils inc. (réparation porte)	450,00 \$
Macpek (pièces)	475,25 \$
Camions BL (réparations)	1 847,14 \$
TOTAL :	<u>7 827,55 \$</u>

Le représentant de la ville de Princeville ne participe pas aux délibérations du comité administratif quant à l'exercice de la compétence de la MRC en matière de sécurité incendie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. Correspondances – Documents déposés

8.1 Table régionale de concertation des personnes âgées du Centre-du-Québec – Demande de soutien financier

CA-2024-08-128

ATTENDU QUE la MRC a reçu une demande de commandite de la Table régionale de concertation des personnes âgées du Centre-du-Québec pour le bulletin d'information le Propageur;

ATTENDU QUE ce soutien financier permettra d'assumer les coûts liés à la conception, à l'impression et à l'envoi du bulletin le Propageur, un document de référence qui est distribué gratuitement à plus de 2 000 lecteurs, dont des personnes âgées;

ATTENDU QUE divers plans de visibilité sont offerts, allant de 200 \$ à 1 000 \$;

ATTENDU QUE la MRC désire contribuer à la hauteur de 200 \$, ce qui lui permettra en contrepartie d'obtenir la visibilité décrite dans le plan de visibilité soumis;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Jean-François Labbé, il est résolu :

D'AUTORISER une commandite à la Table régionale de concertation des personnes âgées du Centre-du-Québec, pour le bulletin d'information le Propageur pour une somme de 200 \$;

D'AUTORISER le paiement de la dépense à même les activités financières de l'année en cours – Dons et commandites.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.2 Association de la balle molle mineure de Plessisville – Demande de commandite

Les membres du comité administratif conviennent de ne pas donner suite à cette demande.

9. Divers

Aucun point n'est ajouté.

10. Période de questions

Aucune question.

11. Levée de la séance

CA-2024-08-129 L'ordre du jour étant épuisé, sur proposition de M. le conseiller Donald Lamontagne, il est résolu que la séance soit levée à 11 h 10.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Gilles Fortier, préfet

Raphaël Teyssier, directeur général
et greffier-trésorier